



OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI
DEMANDE D'ALLOCATIONS DE GARDE COMME ACCUEILLANT(E) D'ENFANTS

A COMPLETER PAR L'ORGANISME DE PAIEMENT	
Première demande <input type="checkbox"/>	Dernier jour d'indemnisation comme accueillant(e) d'enfants

OP et cachet dateur

cachet dateur BC

A COMPLETER PAR L'ACCUEILLANT(E) D'ENFANTS

RUBRIQUE I – DONNEES D'IDENTIFICATION

NISS numéro d'identification sécurité sociale : _____ (voir coin supérieur droit de votre carte SIS)

NOM et prénom :

nationalité (si vous n'êtes pas ressortissant(e) de l'Espace Economique Européen, introduisez une copie de votre permis de séjour).

adresse :

adresse où a lieu l'activité d'accueil (si elle diffère de l'adresse précitée) :

SERVICE AUQUEL L'ACCUEILLANT(E) D'ENFANTS EST AFFILIE(E) : numéro ONSS

nom

adresse

RUBRIQUE II – NATURE DE LA DEMANDE **Cochez les cases correspondantes**

Date de prise de cours de la demande ou de la modification : _____ (mentionnez comme date de la demande, le 1er du mois à partir duquel vous souhaitez percevoir l'allocation, si l'activité ne débute qu'au cours du mois, mentionnez la date du début de l'activité)

Je demande des allocations de garde.

Je souhaite changer d'organisme de paiement et je joins un FORMULAIRE C8-TRANSFERT.

Je déclare mon changement d'adresse.

Je déclare un changement d'affiliation à un service agréé d'accueillantes.

Je déclare une modification des données mentionnées dans la rubrique III.

Je choisis le mode de paiement suivant (à compléter en cas de 1^{ère} demande ou en cas de nouveau mode de paiement ou de nouveau numéro de compte)

virement sur le compte à mon nom au nom de:

Compte-SEPA belge

B	E																		
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Le n° IBAN se trouve sur vos extraits de compte.
La partie blanche est l'ancien format de votre compte bancaire.

Compte-SEPA étranger* (IBAN + BIC) IBAN BIC

*Les pays-'SEPA' sont les 27 états-membres de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande, Liechtenstein et la Suisse.

par chèque circulaire envoyé à l'adresse mentionnée de mon domicile

RUBRIQUE III – DECLARATION D'AUTRES ACTIVITES OU D'AUTRES REVENUS **Cochez les cases correspondantes**

Je suis en interruption de carrière ou crédit-temps. Je peux cumuler les allocations de garde et l'allocation d'interruption.

Je suis sans emploi mais j'ai encore droit à une rémunération suite à mon licenciement.
La rémunération couvre la période du au

Je joins comme preuve un FORMULAIRE C4 (pour autant que je n'aie pas encore introduit ce formulaire). Je recevrai une décision dont il ressort que mon droit aux allocations de garde sera ouvert à l'expiration de cette période.

Je suis actuellement chômeur complet indemnisé. Je sais que l'activité comme accueillant(e) d'enfants ne peut pas être cumulée avec le droit aux allocations de chômage et, j'indiquerai la lettre A sur la carte de contrôle, à partir du début de cette activité.

Pendant mon activité comme accueillant(e) d'enfants, j'exercerai une activité comme salarié(e) ou comme indépendant(e), ou je suis administrateur dans une société commerciale ou j'aide un(e) indépendant(e). Je joins un FORMULAIRE C1A. Je recevrai une décision indiquant si j'ai droit aux allocations de garde. Je mentionnerai ces activités sur un FORMULAIRE C220B, sauf s'il ressort de cette information que l'activité est cumulable.

Si j'entame une profession accessoire pendant mon activité comme accueillant(e) d'enfants, j'introduis une déclaration modificative avec les formulaires C220A et C1A. Je recevrai une décision indiquant si j'ai encore droit aux allocations de garde et je mentionnerai ces activités sur un FORMULAIRE C220B.

J'exerce une activité artistique commerciale. Je joins un FORMULAIRE C1-ARTISTE. Je recevrai une décision indiquant si j'ai droit aux allocations de garde et comment je dois compléter le FORMULAIRE C220B, sauf s'il ressort de cette information que l'activité est cumulable.

Je perçois une pension de retraite. Je joins un FORMULAIRE C1B. Je recevrai une décision dont il ressort que je n'ai pas droit aux allocations de garde.

Je perçois une pension de survie et je demande le cumul avec les allocations de garde dans la limite du crédit de 12 mois de cumul possible entre une pension de survie et des allocations sociales. Je joins un FORMULAIRE C1B et une photocopie du modèle 74 par lequel j'ai déclaré au secteur pension le cumul avec des allocations de chômage.

Je perçois une indemnité de maladie, d'invalidité ou de maternité ou une indemnité "d'incapacité temporaire" pour cause d'accident de travail ou de maladie professionnelle. Je joins un FORMULAIRE C1B. Je recevrai une décision indiquant si j'ai droit aux allocations de garde.

Si, pendant mon activité comme accueillant(e) d'enfants, j'ai une période d'incapacité de travail ou de repos de maternité, je ne dois pas introduire de déclaration modificative. La période d'incapacité devra toutefois être mentionnée sur le FORMULAIRE C220B délivré par le service.

Je m'engage à contacter immédiatement mon organisme de paiement en cas de modification des données susmentionnées.

Je confirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

date signature de l'accueillant(e) d'enfants

A QUOI SERT LE FORMULAIRE C220A ?

Ce formulaire fait office de demande d'allocations de garde et de déclaration de modifications dans le dossier.

Vous devez introduire une demande d'allocations de garde au moyen d'un FORMULAIRE C220A :

- lorsque vous souhaitez obtenir pour la première fois l'allocation de garde ;
- lorsque vous souhaitez obtenir à nouveau l'allocation après une interruption de l'indemnisation pendant 12 mois calendrier au moins;
- si vous changez d'organisme de paiement ;
- si vous changez de résidence principale.

Si vous subissez une perte de revenus pour le mois considéré, suite à l'absence d'enfants inscrits chez vous, vous recevrez, après la fin du mois, un FORMULAIRE C220B du service auquel vous êtes affilié(e). Introduisez ce formulaire auprès de votre organisme de paiement, afin que celui-ci puisse vous payer.

COMMENT ET DANS QUEL DELAI DEVEZ-VOUS INTRODUIRE LE FORMULAIRE C220A ?

Le formulaire doit être introduit auprès d'un organisme de paiement de votre choix. Il s'agit soit de l'organisme public, la CAPAC (Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage), soit d'un organisme créé par un syndicat, la CGSLB, la CSC ou la FGTB.

L'organisme de paiement introduira votre dossier auprès du bureau du chômage, qui fixera votre droit aux allocations de garde.

La demande d'allocations de garde doit être introduite au bureau du chômage avant la fin du 4^{ème} mois qui suit celui pour lequel l'allocation de garde est demandée.

PLUS D'INFORMATIONS?

Vous trouverez des explications générales relatives aux allocations de garde octroyées à l'accueillant(e) d'enfants dans la feuille info T21 'Avez-vous droit à l'allocation de garde octroyée à l'accueillant(e) d'enfants?'. Ce document est disponible auprès de votre organisme de paiement, au bureau de chômage de l'ONEM, service Info ou sur le website www.onem.be

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatisés. Vous trouverez plus d'explications relatives à la protection de ces données dans la brochure ONEM concernant la protection de la vie privée. Pour info "assurance-chômage", voir aussi www.onem.be